



**ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA**  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## **CAMPAGNE DU 10 DÉCEMBRE 2009**

### **Solidarité en temps de crise – une responsabilité commune pour la justice sociale**

**Soyons solidaires face à la crise !** L'ACAT-Suisse appelle à lutter contre les abus en matière de droits humains sociaux. Nous adressons d'une part une pétition au gouvernement de Haïti sur l'esclavage des enfants, d'autre part une pétition au Conseil fédéral et au Parlement sur la Charte sociale européenne révisée, qui n'a pas encore été ratifiée. Ces pétitions et les informations ci-après complètent la documentation de campagne des Eglises nationales, placée sous la devise « ... *dénouer les liens provenant de la méchanceté, détacher les courroies du joug, renvoyer libres ceux qui ployaient, bref que vous mettiez en pièces tous les jougs ! N'est-ce pas partager ton pain avec l'affamé ? Et encore les pauvres sans abri, tu les hébergeras...* » (Esaïe 58,6-7).<sup>1</sup>

#### **1) Haïti : Pétition pour lutter contre l'esclavage des enfants<sup>2</sup>**

Plus de **300 000 enfants esclaves**, appelés « Restaveks »<sup>3</sup>, vivent en Haïti. Ils proviennent généralement de familles rurales pauvres qui, ne parvenant pas à les nourrir, les remettent à des trafiquants d'êtres humains, souvent vers l'âge de 4 à 6 ans. Ils sont ensuite vendus à des familles moins pauvres en ville et très souvent ne revoient jamais leurs parents. Les Restaveks ont pour tâche d'aider leurs parents d'accueil aux tâches ménagères et de s'occuper des enfants biologiques du couple. Ils travaillent jusqu'à 16 heures par jour, sans rémunération. La majorité ne vont pas à l'école, sont battus et sous-alimentés. Beaucoup ne possèdent ni nom de famille, ni certificat de naissance ou papiers d'identité. Ils n'ont aucun droit. 75% d'entre eux sont des filles, souvent aussi exploitées sexuellement. Les Restaveks quittent leur famille d'accueil quand ils ont entre 16 et 18 ans au plus tard. Les garçons se regroupent ensuite en bandes, les filles se prostituent.

L'esclavage des enfants est un phénomène sinon toléré, du moins passé sous silence en Haïti. La déconfiture économique force de plus en plus de parents à y consentir. De nombreuses familles d'accueil pensent même bien agir puisqu'elles nourrissent ces enfants. **Deux tiers des 9,8 millions d'habitants haïtiens vivent dans la pauvreté absolue.** Haïti est de loin le pays le plus pauvre du continent américain. Dans cette ancienne colonie française, jadis la plus riche, la culture du riz et de la canne à sucre est grabataire et l'industrie quasi inexistante. L'essentiel des revenus provient de membres de famille vivant à l'étranger et de l'aide apportée par des organisations internationales. L'instabilité politique persistante contribue aussi au marasme économique. Dictatures et coups d'Etat ont marqué les dernières décennies, entraînant de violents conflits, des violations des droits humains et des interventions de l'étranger. Depuis 2004, près de 9000 casques bleus sont stationnés en Haïti pour stabiliser le pays.

**Haïti a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1995.** L'article 32 dispose que « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail [...] susceptible de nuire à son développement ». La Constitution de Haïti assure aux enfants le « droit à l'amour, à l'affection, à la compréhension ». De plus, la législation haïtienne interdit la traite des êtres humains et exige la protection des enfants. Malheureusement, ces dispositions ne sont pas appliquées. La police nationale comprend également une brigade de protection des mineurs, mais qui intervient peu souvent. Haïti n'étant pas un Etat de droit, les Restaveks ne peuvent compter sur aucun lobby qui les défende.

**L'ACAT-Suisse décrit dans sa pétition les problèmes résultant du système des Restaveks, signale les bases légales existantes pour y remédier et demande au président de prendre des mesures énergiques sur le plan social et législatif et au sein de la police afin d'éradiquer l'esclavage des enfants.** ./.

<sup>1</sup> Citation emblématique de la Bible dans la Déclaration des Eglises nationales suisses sur la campagne du 10 décembre 2009. L'ACAT-Suisse s'est associée aux Eglises nationales pour cette campagne.

<sup>2</sup> Sources : Neue Zürcher Zeitung (8-9.8.2009), [www.haitinothilfe.de](http://www.haitinothilfe.de), [www.kindernothilfe.de](http://www.kindernothilfe.de), [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org), [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org), Amnesty International

<sup>3</sup> Expression créole provenant de « rester avec »

## 2) Suisse : Pétition en faveur de la Charte sociale européenne révisée<sup>4</sup>

---

**Le système de protection des droits humains du Conseil de l'Europe compte parmi les plus efficaces au monde.** Il repose sur deux piliers : le premier est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui protège les droits civils et politiques (libertés). La Suisse, en tant que membre du Conseil de l'Europe, a ratifié cette Convention en 1974. Le second pilier est la Charte sociale européenne (CSE), qui protège les droits humains économiques, sociaux et culturels (appelés aussi droits sociaux). Elle est donc le pendant européen du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. **A ce jour, la Suisse n'a pas encore ratifié la CSE.**

**La Charte sociale européenne protège 31 droits fondamentaux dans les domaines social, culturel et économique** (notamment : travail, grève, sécurité et assurance sociales, protection des mères et des enfants, protection de la santé, formation professionnelle et intégration sociale et professionnelle pour les personnes handicapées quelle que soit la nature de leur handicap).

Les Etats qui ratifient la Charte sociale s'engagent à reconnaître au moins six des neuf articles essentiels<sup>5</sup> et dix des articles non essentiels et de les appliquer au plan national. A la différence des libertés garanties par la CEDH, les droits sociaux inscrits dans la CSE ne sont pas justiciables individuellement. Cependant, les groupes particulièrement vulnérables (enfants, adolescents, mères, personnes âgées, pauvres, handicapés) peuvent **dénoncer des violations des droits humains dans leur pays au Comité européen des droits sociaux à Strasbourg** avec l'aide d'organisations non gouvernementales et de syndicats reconnus. Ce dernier évalue à intervalles réguliers la mise en œuvre de la Charte dans les Etats signataires au moyen de rapports sur les différents pays. Si un Etat viole les dispositions de la Charte, le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe lui demande dans une recommandation publique de remédier à cette situation.

La Charte sociale européenne a été révisée en 1999. Le Conseil fédéral avait déjà recommandé en 1976 l'adoption de l'ancienne version de la Charte. Mais jusqu'à ce jour, la majorité du Parlement la refuse. Une expertise juridique datant de 2008 conclut pourtant qu'il serait possible de **ratifier la CSE révisée à l'heure actuelle**. L'expertise montre notamment que la Suisse respecte déjà quatre des articles essentiels de la Charte révisée. Elle respecte en outre treize articles non essentiels. L'expertise démontre par ailleurs que la législation suisse ne devrait être adaptée que sur des points mineurs pour satisfaire aux articles 1 (droit au travail) et 13 (droit à l'assistance sociale et médicale). Il s'agit là en fait de dispositions que la Suisse aurait déjà dû introduire après avoir ratifié en 1992 le Pacte I de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les accords connexes de l'Organisation internationale du travail.

**En ratifiant la Charte sociale européenne, la Suisse pourrait combler des lacunes au niveau législatif national, en matière de droit au travail et de droit à l'assistance, et en outre sauvegarder ses acquis sociaux**, une démarche particulièrement importante en temps de crise économique. Face à l'étranger, la Confédération pourrait rétablir sa crédibilité dans le domaine de la reconnaissance des droits humains sociaux et respecter ainsi le principe de l'indivisibilité des droits humains. La Suisse préside du 18 novembre 2009 au 11 mai 2010 le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ce qui la place sur le devant de la scène internationale. Sur les 47 pays membres du Conseil de l'Europe, 40 ont déjà ratifié soit l'ancienne, soit la nouvelle version de la Charte sociale. Le Monténégro, la Russie et la Serbie le feront prochainement. Les seuls Etats membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié la Charte sociale sont donc le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse. **De nombreuses personnalités et plus de 50 organisations demandent que la Suisse améliore sa protection des droits humains en ratifiant la Charte sociale révisée.**

**Dans sa pétition, l'ACAT-Suisse invite le Conseil fédéral et le Parlement à signer et à ratifier la Charte sociale européenne révisée.**

---

<sup>4</sup> Sources : [www.sozialcharta.ch](http://www.sozialcharta.ch), [www.avenirsocial.ch](http://www.avenirsocial.ch), [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch), *Neue Zürcher Zeitung* (28.7.2009).

<sup>5</sup> Notamment : droit au travail, droit syndical, droit de négociation collective, droit à la sécurité sociale, droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique, droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance